

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Mini-Sol inc.	Numéro de permis 2000379	Date d'inspection Le 17 novembre 2021	
Nom de l'établissement Garderie Mini-Sol		Numéro de téléphone (506) 783-9814	
Adresse 63 rue Laplante Est Petit-Rocher NB E8J 1H4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mona Martin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

### Commentaires généraux

- Visite effectuée à l'établissement en après-midi pour une inspection de surveillance.
- Le ratio est conforme lors de la visite.
- Les activités suivantes ont été observées lors de la visite: jeux libres, lavage des mains et la collation.
- Les éducatrices parlent doucement avec les enfants et participent dans leurs jeux.
- L'orientation des enfants est faite d'une façon positive et respectueuse.
- La halte scolaire rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur le permis en fonction des effets personnels des enfants et les dossiers des membres du personnel.

original signé par  
Mona Martin

\_\_\_\_\_  
Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 17 novembre 2021

\_\_\_\_\_  
Date

original signé par  
Raymonde Hachey

\_\_\_\_\_  
Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 17 novembre 2021

\_\_\_\_\_  
Date